

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(Articles L.123-2 à L.123-18, R.123-3 à R.123-27 du Code de l'Environnement)

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE AU RENOUELEMENT PARTIEL D'AUTORISATION D'EXPLOITATION ET D'EXTENSION DE LA CARRIERE SITUÉE SUR LA COMMUNE DE SULLY-SUR-LOIRE, AU LIEU-DIT « LA BROSSE »

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET : SOCIETE EQIOM GRANULATS – 10 AVENUE DE L'ARCHE, COLISEE GARDENS, 92419 COURBEVOIE

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : 45600 SULLY-SUR-LOIRE

DUREE DE L'ENQUETE : 33 JOURS, DU JEUDI 20 JANVIER AU LUNDI 21 FEVRIER 2022 INCLUS.

LE DOSSIER, COMPORTANT NOTAMMENT UNE ETUDE D'IMPACT, SON RESUME NON TECHNIQUE ET L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE, EST DEPOSE EN MAIRIE DE SULLY-SUR-LOIRE OU LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT A CET EFFET.

CE DOSSIER SERA AUSSI CONSULTABLE EN MAIRIE DE SULLY-SUR-LOIRE ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE LOIRET : (WWW.LOIRET.GOUV.FR/POLITIQUES-PUBLIQUES/SECURITE ET RISQUES/RISQUES).

LE PUBLIC POURRA EGALEMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRES DE LA SOCIETE EQIOM GRANULATS – 10 AVENUE DE L'ARCHE, COLISEE GARDENS, 92419 COURBEVOIE

COMMISSAIRE ENQUETEUR : M. JEAN BERNARD, CHEF ADMINISTRATIF DU PERSONNEL DE L'ARMEE EN RETRAITE, DESIGNÉ EN QUALITE DE COMMISSAIRE ENQUETEUR SE TIENDRA A LA DISPOSITION DU PUBLIC À LA MAIRIE DE SULLY-SUR-LOIRE AUX DATES SUIVANTES :

- JEUDI 20 JANVIER 2022 DE 9H00 À 12H00
- MARDI 25 JANVIER 2022 DE 14H00 A 17H00
- VENDREDI 4 FEVRIER 2022 DE 9H00 A 12H00
- VENDREDI 11 FEVRIER DE 9H00 A 12H00
- LUNDI 21 FEVRIER 2022 DE 14H30 A 17H30

DES OBSERVATIONS POURRONT LUI ETRE ADRESSEES PENDANT LA DUREE DE L'ENQUETE PAR VOIE POSTALE A LA MAIRIE DE SULLY-SUR-LOIRE, SIEGE DE L'ENQUETE PUBLIQUE, OU ELLES SERONT ANNEXEES AU REGISTRE D'ENQUETE.

LE PUBLIC POURRA EGALEMENT TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PAR MESSAGERIE ELECTRONIQUE A L'ADRESSE «ddpp-sei-eqiom@loiret.gouv.fr» PENDANT LA DUREE DE L'ENQUETE PUBLIQUE. LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS TRANSMISES PAR VOIE ELECTRONIQUE SERONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE LOIRET DANS LES MEILLEURS DELAIS.

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ET SES CONCLUSIONS SERONT CONSULTABLES PENDANT UN AN A COMPTER DE LA CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE EN MAIRIE DE SULLY-SUR-LOIRE, A LA PREFECTURE DU LOIRET – DDPP/SEI ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE LOIRET.

A L'ISSUE DE LA PROCEDURE REGLEMENTAIRE, LA PREFETE DU LOIRET PRENDRA UN ARRETE DE REFUS OU D'AUTORISATION ASSORTI DE PRESCRIPTIONS.